

Assemblée communale ordinaire du 30 juin 2026, à 19h30, **à la Maison des Œuvres, Lajoux**

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 21 du 5 juin 2026.**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2025
2. Discuter et voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025
3. Discuter et voter un crédit complémentaire de Fr. 50'000.- pour l'aménagement d'arrêts de bus (LHand) et deux abris bus.
4. Chemins agricoles :
 - a) Voter et discuter un crédit d'investissement de Fr. 2'380'000.-, sous réserve de subventions fédérales et cantonales pour la réfection de la 1ère étape des chemins agricoles et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.
 - b) Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif aux chemins agricoles.
5. Divers.

<u>Vice-président</u>	: David Gogniat
<u>Secrétaire</u>	: Céline Michel
<u>Caissier</u>	: Sylvain Hulmann
<u>Scrutateurs (trices)</u>	: Nicolas Heiniger et Edmond Maurer
<u>Nbre de participants</u>	: 23

Le vice-président ouvre la séance et salue l'assemblée de ce soir, le Conseil communal, la secrétaire et le caissier.

Deux scrutateurs sont nommés pour l'assemblée de ce soir.

Le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande à l'assemblée si des modifications ou des remarques sont à formuler.

Une demande de clarification est présentée par un citoyen concernant le sens de l'ordre du jour. Le vice-président explique que les deux sous-points du point 4 de l'ordre du jour seront examinés successivement, mais feront l'objet d'un vote unique. Cette proposition est soumise à l'assemblée, qui l'approuve.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2025

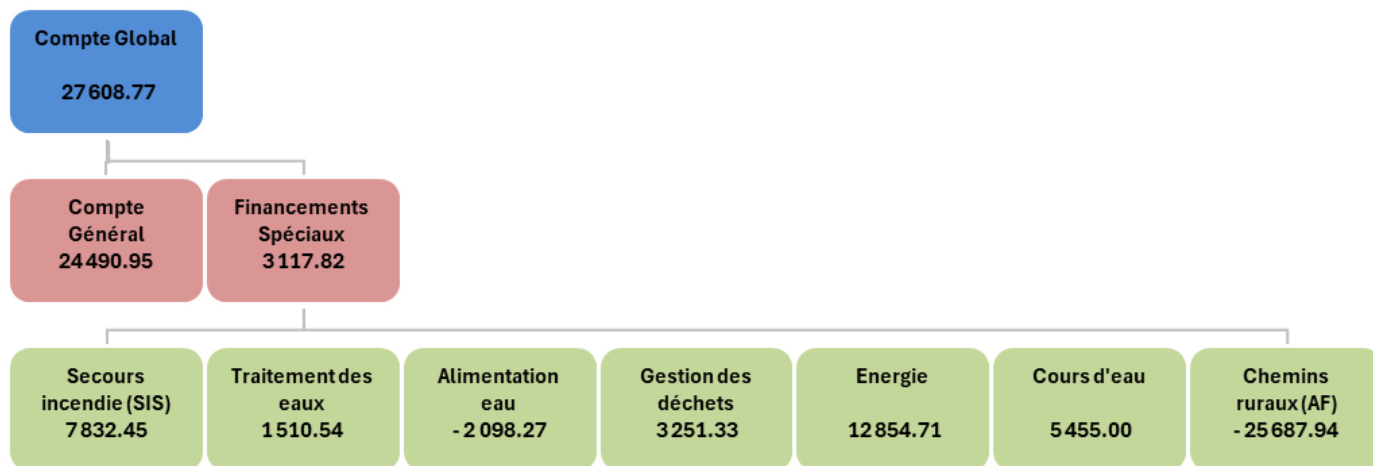
Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2025 n'a fait l'objet d'aucune demande de compléments ou de rectifications dans le délai réglementaire avant l'assemblée. Le président demande s'il y a des demandes de modifications ce soir. Comme ce n'est pas le cas et selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité.

2. Discuter et voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025

Le Maire demande l'entrée en matière, qui n'est pas combattue.

Le caissier présente ensuite les comptes.

Sylvain Hulmann, caissier communal, prend la parole et informe l'assemblée que le compte de résultat global présente un excédent de produit de Fr. 27'608.77 et en donne les détails.



Un citoyen s'interroge sur les financements spéciaux et demande si les heures de travail de l'ouvrier communal consacrées aux fuites d'eau sont imputées à cette rubrique. Il demande également comment les frais sont répartis lorsqu'il n'y a ni fuites d'eau ni chemins à réparer. Le caissier répond que la totalité des charges est répartie en fonction des heures de travail réellement effectuées pour chaque activité. S'il y a une diminution des heures, les coûts seront tout de même répartis de la même manière sauf si une rubrique diminue il y a une répartition proportionnelle sur les tâches effectuées. Si les charges diminuent toutes de la même manière la répartition sera la même mais s'il n'y a pas une seule fuite les frais liés à l'eau vont baisser mais les autres vont augmenter.

Le caissier poursuit ensuite en détaillant les chiffres du compte de résultat selon les natures, en fournissant des explications sur les revenus et les charges.

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	3'499'305.56
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	3'756'779.85
	Résultat de l'activité d'exploitation	257'474.29
34	Charges financières	231'723.42
44	Revenus financiers	351'857.90
	Résultat provenant de financement	120'134.48
	Résultat opérationnel	377'608.77
38	Charges extraordinaires	350'000.00
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-350'000.00
	Résultat total, compte de résultats	27'608.77

Un citoyen demande ensuite si le legs concerne la maison mentionnée dans les comptes. Il lui est répondu que ce bien doit être valorisé dans les comptes et qu'un écart, positif ou négatif, pourra être constaté lors de sa vente.

Le caissier présente ensuite chaque service autofinancé, puis en détail, les comptes de résultat selon les fonctions.

Un citoyen s'enquiert de la prise en compte de la 13^e rente dans le budget. Le caissier répond que cette dépense a été prévue pour l'exercice 2026. Il précise également que c'est le Service des contributions qui s'occupe de cela et relève que la marge de manœuvre en matière d'impôt reste limitée.

Un citoyen demande si un plafond est prévu pour la réserve budgétaire. Le caissier lui répond que dans le canton du Jura il n'y a pas de plafond.

Le caissier présente ensuite le bilan. Aucune question n'est formulée.

Le vice-président demande ensuite si quelqu'un a d'autres questions. La parole n'étant plus sollicitée, le vice-président met au vote les dépassements budgétaires et les comptes 2025.

Au vote, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.

3. Discuter et voter un crédit complémentaire de Fr. 50'000.- pour l'aménagement d'arrêts de bus (LHand) et deux abris bus.

Le Maire salue M. Raphaël Riat, ingénieur de l'entreprise RWB, puis présente l'objet de la demande de crédit.

Le Maire demande ensuite l'entrée en matière, qui n'est pas combattue.

Il explique qu'un crédit de Fr. 50'000.- avait initialement été prévu pour l'aménagement de deux arrêts de bus. À la suite de la réception de nouveaux devis, il s'avère toutefois que le coût des travaux est plus élevé que prévu. Un crédit supplémentaire de Fr. 50'000.- est donc sollicité ce soir, portant le montant total du crédit à Fr. 100'000.-.

Un citoyen demande si ce montant couvre l'ensemble des arrêts de bus de la commune. Il relève également que, sur la ligne en direction de Fornet, un arrêt se trouve vers l'église. Le Maire lui répond que les deux arrêts ne pouvaient pas être aménagés face à face, vis-à-vis du magasin. Il précise que l'arrêt provisoire situé vers l'église sera vraisemblablement maintenu par la suite, afin d'éviter que les enfants ne doivent se déplacer jusqu'au milieu du village. Le Maire lui confirme que le montant du crédit couvre les deux arrêts.

Un citoyen demande qu'une signalisation soit mise en place pour assurer la sécurité des enfants. Il estime que le coût de panneaux de signalisation est faible en comparaison des conséquences qu'un accident pourrait entraîner. Le Maire lui répond qu'il est étudié de mettre une partie du village à 30km/h auprès du canton.

Un citoyen demande ensuite si les économies réalisées grâce à l'envoi des enfants par les transports publics s'élèvent à environ Fr. 16'000.-. Le caissier précise que cette dépense est désormais prise en charge de manière centralisée par le Canton. Il est également indiqué que la conductrice de bus a réduit son taux d'activité de 35 %, mais que la commune a dû, en contrepartie, financer certaines prestations, notamment des abonnements de transport.

Le vice-président met ensuite la demande de crédit au vote.

La demande est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

4. Chemins agricoles :

- a) Voter et discuter un crédit d'investissement de Fr. 2'380'000.-, sous réserve de subventions fédérales et cantonales pour la réfection de la 1ère étape des chemins agricoles et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.**

Stéphane Rossel demande l'entrée en matière, qui n'est pas combattue. Il présente ensuite un PowerPoint afin d'expliquer l'utilité et la nécessité des travaux de réfection.

Raphaël Riat, ingénieur du bureau RWB apporte, via une présentation, des précisions complémentaires concernant les travaux à réaliser.

Un citoyen indique si des drainages passant sous la route de la Combe ont été prévus dans le projet. Raphaël Riat lui répond que cela est prévu.

Un citoyen évoque la possibilité de bénéficier de subventions forestières et propose de prélever une partie des fonds forestiers afin de participer au financement du projet. Les démarches ont été faites.

Un citoyen demande ensuite si le montant de Fr. 50'000.- devra être soumis à l'Assemblée communale. Raphaël Riat lui répond que cela est prévu.

Une citoyenne demande selon quels critères les chemins sont priorisés, notamment en fonction des possibilités de subvention, de leur fréquentation ainsi que du type de véhicules qui les empruntent. Raphaël Riat répond que ces éléments sont effectivement pris en considération et précise que la Commission des chemins a établi la liste des priorités en matière de réfection.

Un citoyen relève que ces travaux représentent une importante dépense en énergie et génèrent des émissions de CO₂. Raphaël Riat précise que la réponse est nuancée, une part importante des matériaux utilisés étant recyclée.

Un citoyen estime néanmoins qu'il s'agit d'une dépense de CO₂. Il indique également qu'une véritable révolution agricole pourrait intervenir dans les prochaines années. Le Maire tient à préciser que le crédit soumis au vote de l'assemblée concerne exclusivement l'entretien des chemins existants et non la création de nouveaux chemins.

Un citoyen demande si une étude a été réalisée afin de déterminer si le bitumage des chemins est nécessaire ou si des chemins blancs pourraient constituer une alternative suffisante. Raphaël Riat répond que les chemins actuels sont bitumés et donc étanches. Il précise que, pour des raisons de durabilité et de résistance dans le temps, il est préférable de conserver ce type de revêtement. Les chemins blancs sont en effet davantage sujets au ravinement lors de fortes pluies et nécessitent, par conséquent, un entretien plus fréquent ainsi que des travaux réguliers.

Un citoyen demande ensuite qui sera chargé de l'entretien de ces chemins. Il lui est répondu que ces tâches feront partie de l'entretien courant par la commune.

Le vice-président passe ensuite au point b.

b. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif aux chemins agricoles.

Le nouveau règlement communal relatif aux chemins agricoles est présenté par Stéphane Rossel à l'assemblée.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Un citoyen relève la situation du chemin menant à la gare de Lajoux. Il souligne que la présence de bétail sur ce chemin contribue à la détérioration du revêtement bitumineux.

Raphaël Riat relève qu'il n'existe pas, à sa connaissance, de revêtement bitumineux particulièrement adapté à la présence de bétail et donc de déjections et évoque la possibilité de réaliser certains tronçons en béton. Il indique toutefois que cette solution serait difficile à mettre en œuvre sur ce chemin.

Un citoyen demande des précisions concernant l'article 21 du règlement. Les précisions lui sont données.

Un citoyen souhaite également savoir à qui incombe la surveillance des dégâts et le contrôle de l'état des chemins agricoles, notamment si cette tâche relève de l'ouvrier communal ou du Maire.

Le Maire prend la parole et explique qu'il existait, il y a plusieurs années, une commission des chemins chargée de cette tâche. Cette commission étant aujourd'hui dissoute, la surveillance de l'état des chemins agricoles est assurée par l'ouvrier communal et le Conseil communal. Il rappelle également que le tout-ménage communal mentionne que les chemins doivent être entretenus et nettoyés.

Aucune autre demande de parole n'étant formulée, le vice-président indique que les points 4a et 4b seront soumis conjointement au vote, ceux-ci étant liés.

Le vice-président procède ensuite au vote portant sur l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 2'380'000.- pour la réfection des chemins agricoles, ainsi que sur l'adoption du nouveau règlement communal relatif aux chemins agricoles.

Les deux objets sont approuvés à la majorité, avec 2 voix contre et aucune abstention.

5. Divers.

Un citoyen signale que le chemin situé derrière le home, actuellement soumis à la restriction « riverains autorisés », devrait faire l'objet de contrôles, plusieurs utilisateurs ne semblant pas répondre à cette condition. Il demande que la Commune adresse une demande à la Police afin que des contrôles puissent être effectués. Le Maire répond que cette démarche a déjà été entreprise il y a quelques mois, la Police ayant déjà effectué des contrôles. Il précise également que la situation de ce chemin pourrait être amenée à évoluer en fonction du projet de bâtiment avec le home.

Un citoyen demande par ailleurs l'installation d'un panneau de signalisation supplémentaire à la hauteur du home, indiquant l'interdiction de circuler pour les non riverains.

Une citoyenne propose l'installation d'une barrière afin d'améliorer la sécurité des enfants. Le Conseil communal en prend note.

Une citoyenne signale que le trafic est important sur la route principale et relève que certains véhicules y circulent à vive allure. Elle demande que des contrôles de vitesse au moyen d'un radar soient effectués plus régulièrement. Elle signale ensuite l'état particulièrement dégradé d'une maison située sur le territoire communal et demande si le Conseil communal pourrait intervenir auprès du propriétaire afin de l'inviter à entretenir et à remettre en état son bâtiment.

Le Conseil communal prend note de cette demande et indique qu'il prendra contact avec le propriétaire à ce sujet. Concernant la route principale du village, un ralentissement à 30km/h est en cours d'étude auprès du Service des infrastructures.

Le Maire informe ensuite l'assemblée de l'avancement du PAL et indique que celui-ci doit notamment permettre de lancer le projet du home. Il évoque également les différents travaux envisagés dans le village. Il indique ensuite que dorénavant dans le tout-ménage apparaîtra les informations des sociétés du village.

Il remercie chaleureusement ensuite Roberto Cortesi, présent ce soir, pour son engagement et pour le travail accompli durant son mandat au sein du Conseil communal.

Aucune autre demande de prise de parole n'étant formulée, le vice-président remercie l'assemblée pour sa participation et lève l'assemblée à 21h20.

Le vice-président :

David Gogniat

La secrétaire communale :

Céline Michel